



JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE ISLAMIQUE

DE MAURITANIE

BIMENSUEL
Paraissant les 15 et 30
de chaque mois

15 Décembre 2002

44^{ème} année

N° 1036

SOMMAIRE

I- LOIS & ORDONNANCES

II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

Actes Divers

19 août 2002

Arrêté n° 00347 constatant la cessation définitive de fonction pour cause de décès d'un brigadier de police. 654

Ministère des Finances

Actes Divers

10 septembre 2002

Arrêté n° 00382 portant mise en position de stage d'un fonctionnaire du Ministère des Finances. 654

Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

Actes Divers

20 août 2002 Arrête n° 00351 portant titularisation d'un administrateur civil 654

Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

Actes Divers

28 août 2002 Arrête n° 00364 portant nomination d'un coordinateur du projet Oasis 654

12 septembre 2002 Arrête n° 00384 portant nomination de chef de service delegation regionale 654

12 septembre 2002 Arrête n° 00385 portant nomination d'un delegue regional du MIDRF 655

Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie

Actes Divers

10 septembre 2002 Arrête n° 00381 portant nomination du directeur de l'unité de coordination et de gestion du projet de développement des ressources en eau dans les zones de Nouakchott - Nouadhibou et Tiris - Zemmour. 655

Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports

Actes Divers

19 août 2002 Arrête n° 00344 portant nomination d'un administrateur civil stagiaire. 655

21 août 2002 Arrête n° 00353 portant radiation et admission à la retraite de certains fonctionnaires 655

21 août 2002 Arrête n° 00354 portant rectificatif de l'arrête n° 533 du 18/12/2000.

21 août 2002 Arrête n° 00355 portant nomination d'un administrateur civil stagiaire. 656

21 août 2002 Arrête n° 00356 constatant le décès d'un fonctionnaire. 656

21 août 2002 Arrête n° 00357 constatant le décès d'un fonctionnaire 656

28 août 2002 Arrête n° 00360 mettant un fonctionnaire en position de stage. 557

28 août 2002 Arrête n° 00362 portant titularisation de certains professeurs de l'enseignement supérieur. 557

05 septembre 2002 Arrête n° 00375 portant titularisation de deux professeurs de l'enseignement supérieur. 558

15 septembre 2002 Arrête n° 00386 portant nomination d'un inspecteur du Tresor stagiaire. 558

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Actes Divers

28 août 2002	Arrête n° 00361 portant prolongation de stage d'un fonctionnaire	558
29 août 2002	Arrête n° 00365 portant avancement aux grades supérieurs de certains fonctionnaires.	558
03 septembre 2002	Arrête n° 00369 mettant un fonctionnaire en disponibilité.	559

III - TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION
IV - ANNONCES

**II - DECRETS, ARRETES,
DECISIONS, CIRCULAIRES**

**Ministère de l'Intérieur, des Postes et
Télécommunications**

Actes Divers

Arrêté n° 00347 du 19 août 2002 constatant la cessation définitive de fonction pour cause de décès d'un brigadier de police.

ARTICLE PREMIER - Est constatée la cessation définitive de fonction pour cause de décès du Brigadier de police de 3ème échelon, indice 410, matricule solde 24 659 C. Mohamed Ahmed Ould Nemane, précédemment en service à l'Aéroport de Nouakchott

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère des Finances

Actes Divers

Arrête n° 00382 du 10 septembre 2002 portant mise en position de stage d'un fonctionnaire du Ministère des Finances.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Alpha Youssouf matricule 66621 N contrôleur des douanes de 2ème grade, 2ème échelon (indice 520) depuis le 17/11/1998, lauréat de concours d'entrée 2002 - 2003 de l'Ecole Nationale des Douanes de Neuilly - sur Seine (France) est, a compter du 1er septembre 2002, mis en position de stage pour une durée d'une année universitaire au sein de ladite Ecole

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel

**Ministère du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme**

Actes Divers

Arrêté n° 00351 du 20 août 2002 portant titularisation d'un administrateur civil

ARTICLE PREMIER - Monsieur Sow Djibril Bilal, Mle 39025 S administrateur civil stagiaire de 2ème grade, 1er échelon (indice 760) depuis le 1/10/1990 est, a compter du 1/10/1991 titularisé administrateur civil de 2ème grade, 1er échelon (indice 760) AC un an.

Article 2 - le présent arrêté sera publié au Journal Officiel

**Ministère du Développement Rural et de
l'Environnement**

Actes Divers

Arrêté n° 00364 du 28 août 2002 portant nomination d'un coordinateur du projet Oasis.

ARTICLE PREMIER - Est nommé Monsieur Mohamedou Ould Mohamed Mahmoud, Economiste est nommé coordinateur du projet OASIS en date du 23/7/2002.

Article 2 - Le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel

Arrêté n° 00384 du 12 septembre 2002 portant nomination de chef de service délégation régionale.

ARTICLE PREMIER - Est nommé chef de service d'Elevage et d'Agriculture (DEA

Monsieur Touré Amadou assistant d'Elevage, Mle 38394G à la Direction Régionale du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement de la Wilaya de l'Inchiri à compter du 27 janvier 2002.

Article 2 - Le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00385 du 12 septembre 2002 portant nomination d'un délégué régional du MDRE.

ARTICLE PREMIER - Est nommé délégué régionale à la Délégation Régionale du Développement Rural et de l'Environnement de la Wilaya du Gorgol Monsieur Sidi ould Mohamed Abd EL Haye, Ingénieur de l'Economie Rurale, Mle 57262 Q.

Article 2 - Le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie

Actes Divers

Arrêté n° 00381 du 10 septembre 2002 portant nomination du directeur de l'unité de coordination et de gestion du projet de développement des ressources en eau dans les zones de Nouakchott - Nouadhibou et Tiris - Zemmour.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Saadou Ebih ould Mohamed El Hacem, ingénieur hydrogéologie principal, est nommé directeur de l'unité de coordination, de

gestion et de suivi de l'exécution du projet de développement des ressources en eau dans les zones de Nouakchott - Nouadhibou et du Tiris - Zemmour.

Article 2 - Le Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports

Actes Divers

Arrêté n° 00344 du 19 août 2002 portant nomination d'un administrateur civil stagiaire.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Baba ould Boullah né le 31/12/1968 à Méderdra nommé attaché du Protocole à la Direction Générale du Protocole d'Etat depuis le 21/07/2002, titulaire du diplôme d'El Ijaza en Droit (spécialité administration interne) de l'Université Mohamed V au Maroc, est, à compter de la même date, nommé administrateur civil stagiaire 2ème grade, 1er échelon (indice 760) AC néant.

Durée stage : un an.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00353 du 21 août 2002 portant radiation et admission à la retraite de certains fonctionnaires.

ARTICLE PREMIER - Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont, à compter du 1/07/2002, radiés des cadres et admis à faire valoir leurs droits à pension pour limite de services :

Il s'agit de Messieurs :

1 - Hamada ould Soueïdi, assistant Elevage, Mle 30068 G

- 2 - Cheikh ould Mahmoud, secrétaire administration générale, Mle 12859B
 3 - Turiaf Paulette Albertine, institutrice, Mle 31275T
 4 - Coulibaly Mamourou, infirmier diplômé d'Etat, Mle 33069T
 5 - Diop Amadou, rédacteur administration générale, Mle 46675H
 6 - Niang Moulaye, inspecteur des impôts, Mle 49698T
 7 - Sidina ould Ghaouth, assistant technique aérospatiale, Mle 50682N
 8 - Mohamed Aly Chérif, professeur, Mle 82154X
- Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00354 du 21 août 2002 portant rectificatif de l'arrêté n° 533 du 18/12/2000.

ARTICLE PREMIER - Les dispositions de l'article premier de l'arrêté n°533 du 18/12/2000 portant nomination de certains professeurs stagiaires de l'Enseignement secondaire, sont rectifiées en ce qui concerne Monsieur Mohamed Limam ould Mohamed Abdallahi, Mle 73349B comme suit :

Au lieu de : Mohamed Limam ould Mohamed Abdallahi, né en 1962 à Nouakchott

lire : Mohamed Limam ould Loulah né en 1962 à Nouakchott.

Le reste sans changement.

Article 2 - Le present arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00355 du 21 août 2002 portant nomination d'un administrateur civil stagiaire.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Mohamed Abderrahmane ould Saïbott, Mle 10689 S administrateur auxiliaire depuis le 30/11/1979 titulaire de la licence (spécialité administration publique) de l'Université de Dakar, est, à compter de la même date nommé administrateur civil de 2ème grade, 1er échelon (indice 760) AC néant.

Durée stage : un an.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00356 du 21 août 2002 constatant le décès d'un fonctionnaire.

ARTICLE PREMIER - Il est constaté à compter du 18/05/2002, la cessation définitive de fonction, pour cause de décès de feu Mohameden ould Mohamedhen, Mle 25382 N instituteur.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00357 du 21 août 2002 constatant le décès d'un fonctionnaire.

ARTICLE PREMIER - Il est constaté, à compter du 6 juin 2002, la cessation définitive de fonction, pour cause de décès de feu Mohamed ould Abeïd, Mle 12097Y, inspecteur adjoint de la Jeunesse.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00360 du 28 août 2002 mettant un fonctionnaire en position de stage.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Mohamed ould Ismail, Mle 64237X ingénieur du Génie Civil et des Techniques Industrielles (option informatique), est, à compter du 1/10/2002, mis en position de stage pour suivre formation d'une année à l'université Gaston BERGER/ de Saint - Louis au Sénégal.

Article 2 - Dans cette position et en l'absence d'une bourse nationale, l'intéressé aura droit à l'intégralité de son salaire.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00362 du 28 août 2002 portant titularisation de certains professeurs de l'enseignement supérieur.

ARTICLE PREMIER - Les professeurs stagiaires de l'Enseignement Supérieur dont les noms suivent, sont titularisés conformément aux indications ci - après :

1° - Professeur enseignement supérieur Niveau A2, 2^{ème} échelon (indice 1150) à compter du 5 03 1999 AC 2 ans

- Monsieur Mohamed ould Lemrabott ould Sedoum professeur stagiaire de l'enseignement supérieur niveau A2, 2ème échelon (indice 1150) depuis le 5/03/1997

2° - Professeur enseignement supérieur Niveau A2, 3^{ème} échelon (indice 1200) à compter du 2 02 1999 AC 2 ans

- Monsieur Hasni ould Lefghih, professeur stagiaire de l'enseignement supérieur, niveau A2, 3ème échelon (indice 1200) depuis le 2/02/1997

3° - Professeur enseignement supérieur Niveau A2, 4^{ème} échelon (indice 1250) à compter du 12 11 1998 AC 1 an

- Monsieur Mohamedou ould Mohameden professeur stagiaire de l'enseignement supérieur niveau A2, 4ème échelon (indice 1250) depuis le 12/11/1997.

4° - Professeur enseignement supérieur Niveau A2, 2^{ème} échelon (indice 1150) à compter du 13 03 1999 AC un an

- Monsieur Abdallahi ould Mohamedou professeur stagiaire de l'enseignement supérieur, niveau A2, 2ème échelon (indice 1150) depuis le 31/03/1998

5° - Professeur enseignement supérieur niveau A2, 1^{er} échelon (indice 1100) à compter du 13 04 2000 AC un an

- Monsieur Chamekh ould M'Bareck professeur stagiaire de l'enseignement supérieur niveau A2, 1er échelon (indice 1100) depuis le 13/04/1999

6° - Professeur enseignement supérieur niveau A2, 5^{ème} échelon (indice 1300) à compter du 25/10/1997 AC un an

- Monsieur Ahmedou ould Hamed professeur stagiaire de l'Enseignement Supérieur, niveau A2, 5ème échelon (indice 1300) depuis le 25/10/1996

7° - Professeur enseignement supérieur niveau A2, 8^{ème} échelon (indice 1450) à compter du 28/04/1998 AC un an

- Monsieur Abderrahim ould Youra professeur stagiaire de l'enseignement supérieur, niveau A2, 8ème échelon (indice 1450) depuis le 28/04/1997.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00375 du 05 septembre 2002 portant titularisation de deux professeurs de l'enseignement supérieur.

ARTICLE PREMIER - Les professeurs stagiaires de l'enseignement supérieur, dont les noms suivent, sont titularisés professeurs de l'enseignement supérieur niveau A1, 1er échelon (indice 1010) conformément aux indications ci - après :

A compter du 7 12 1996 AC deux ans

- Monsieur Mini ould Béchir, professeur stagiaire de l'enseignement supérieur, niveau A1, 1er échelon (indice 1010) depuis le 7/12/1994.

A compter du 25 06 1997 AC deux ans

- Monsieur Mohamed Lemine ould Ahmed Zeidane, professeur stagiaire de l'enseignement supérieur, niveau A1, 1er échelon (indice 1010) depuis le 25/06/1995.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00386 du 15 septembre 2002 portant nomination d'un inspecteur du Trésor stagiaire.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Mohamed Lemine ould Abad, Mle 4972 U, contrôleur du Trésor, 1er grade, 5ème échelon (indice 830) depuis le 1er/01/1999 titulaire du diplôme supérieur de Gestion Financière et comptable du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion de Dakar au Sénégal, est, à compter du 30/06/2000, nommé inspecteur du Trésor stagiaire 2ème grade, 6ème échelon (indice 830) AC néant.

Durée stage : un an.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Actes Divers

Arrêté n° 00361 du 28 août 2002 portant prolongation de stage d'un fonctionnaire.

ARTICLE PREMIER - Une prolongation de stage d'une durée de Dix huit (18) mois est, à compter du 1er juillet 2002 accordée à Monsieur Horma ould Zein docteur en médecine, matricule 45.399W pour compléter une formation de spécialisation dans le cadre du résidanat des hôpitaux en Tunisie.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00365 du 29 août 2002 portant avancement aux grades supérieurs de certains fonctionnaires.

ARTICLE PREMIER - Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont inscrits au tableau d'avancement au corps classés en catégories « A » et « B » de l'année 2001.

1° - Catégorie A

1° - Corps des docteurs en médecine de 1° grade :

- Mohamed Salem ould Zeine, matricule 33750J, 1er grade, 6° échelon (indice 1410) depuis le 1er janvier 1995

- Ahmed Salem ould N'Dary, matricule 49694P, 1er grade, 6° échelon (indice 1410) depuis le 1er janvier 1998.

2° - Corps des docteurs en médecine de 2° grade

- Ba Mohamed Lemine, matricule 40730 X, 2° grade, 8° échelon (indice 1300) depuis le 4 avril 1995

Hanne Moctar Yéro dit Mamadou, matricule 42302 E, de 2° grade, 8° échelon (indice 1300) depuis le 5 septembre 1995

3° - Corps des techniciens supérieurs de sante de 1^{er} grade

Mahfoudh ould Alioune ould Taleb Cherif dit Boyé, matricule 18789X, technicien supérieur de Santé de 1^{er} grade, 5^{ème} échelon (indice 1130) depuis le 1er janvier 1997 (R052/MFPTJ) du 10/02/2002 ci joint)

II - Catégorie B

1° - Corps des infirmiers diplômés d'Etat de 2^e grade

Sidi Bouya ould Abdel Kader, matricule 47531N, 2^e grade, 7^{ème} échelon (indice 720) depuis le 27 Août 1994

Bouye ould Taleb, matricule 36741K, 2^e grade, 7^{ème} échelon (indice 720) depuis le 1er août 1992.

2° - Corps des assistants sociaux de 2^e grade

Mme Dia Fatimata, matricule , assistante sociale de 2^e grade, 7^{ème} échelon (indice 900) depuis le 1er janvier 1988.

Article 2 - Les fonctionnaires ci - dessous désignés sont à compter du 1er janvier 2002 promus aux grades supérieurs conformément aux indications ci - après :

I° - catégorie A

a) - au grade de docteurs en médecine de hors grade, 2^e échelon (indice 1450)

- Mohamed Salem ould Zeine, Mle 33750 J, Docteur en médecine de 1^{er} grade, 6^{ème} échelon (indice 1410) depuis le 1er janvier 1995

- Ahmed Salem ould N'Dary, Mle 49964P, 1^{er} grade, 6^{ème} échelon (indice 1410) depuis le 1er janvier 1998

b) - Au grade de docteur en médecine de 1^{er} grade, 4^{ème} échelon (indice 1340)

Ba Mohamed Lemine, Mle 40731X, docteur en médecine de 2^e grade, 8^{ème} échelon (indice 1300) depuis le 4 avril 1995.

Hanne Moctar Yero dit Mamadou, Mle 42302 E, docteur en médecine de 2^e grade,

8^{ème} échelon (indice 1300) depuis le 5 septembre 1995.

2 - corps des techniciens supérieurs de sante

au grade des techniciens supérieurs de sante de hors grade, 2^e échelon (indice 1180)

Mahfoudh ould Alioune Taleb Cherif dit Boyé, Mle 18789 X, techniciens supérieur de santé de 1^{er} grade, 5^{ème} échelon (indice 1130) depuis le 1er janvier 1997

II - catégorie B

1- corps des infirmiers diplômés d'Etat au grade des infirmiers diplômés d'Etat de 1^{er} grade, 3^{ème} échelon (indice 750)

Sidi Bouya ould Abdel Kader, Mle 47531N, 2^e grade, 7^{ème} échelon (indice 720) depuis le 27 août 1994

Bouye ould Taleb, Mle 47531 N, 2^e grade, 7^{ème} échelon (indice 720) depuis le 1er août 1992.

2 - Corps des assistants sociaux

au grade des assistants sociaux 1^{er} grade, 3^e échelon (indice 940)

Mme Dia Fatimata, assistante sociale 2^e grade, 7^{ème} échelon (indice 900) depuis le 1er janvier 1988.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 00369 du 03 septembre 2002 mettant un fonctionnaire en disponibilité.

ARTICLE PREMIER - Monsieur Kane Mamadou, matricule 13350K docteur en médecine de 2^eme grade, 8^eme échelon (indice 1300) depuis le 1er octobre 1999, est, à compter du 1er juin 2002, mis en disponibilité d'un (1) an renouvelable pour convenances personnelles.

Article 2 - L'intéressé devra solliciter le renouvellement de sa disponibilité ou sa réintégration au moins quatre (4) mois avant l'expiration de la période précitée.

Article 3 - Le present arrêté sera publié au Journal Officiel

WILAYA DEL'ADRAR

Moughataa de Chinguitti

Arrêté n° 12 du 15/02/2002 portant concession définitive d'un terrain rural

Article 1 - Est concède définitivement a Monsieur Mohamed Ould Hamady domicilié à Chinguitti un terrain rural d'une superficie de 3915 M² situe dans la Wilaya de l'Adrar, Moughataa de Chinguitti. Conformément au Plan de bornage annexé au present arrêté.

Article 2 - Le titulaire de la présente concession définitive qui comporte droit intégral de propriété ne peut l'utiliser contrairement a l'intérêt général. Ce droit peut être l'objet d'expropriation pour cause d'utilité publique et moyennant une juste compensation.

A défaut d'immatriculation, ce droit de propriété peut subir les effets extinctifs de l'indirass.

Article 3 : les services techniques compétents de la Moughataa sont charges de l'application du present arrêté qui sera publié au Journal Officiel

III.- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

AVIS DE BORNAGE

Le 30/12/2002 a 10 heures, 30 MN DU MATIN, il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé a Arafat - Nouakchott consistant en un TERRAIN de forme rectangulaire d'une contenance de (180M²), connu sous le nom du lot n° 297 ilot Secteur 5 Arafat et borne au nord par le lot 300, A l'est par une rue s/n, au sud par le lot 270 et A l'ouest par le lot 296.

Donc l'immatriculation a été demandée par Le Sieur Sid' Ahmed Ould R'Chid.

suivant requision du 15/09/-----, n° 1378.

Toute personnes interesseees sont invitees a y assister ou a s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir regulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE
Brahim Ould Abdellah Ould Rave

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION
CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Trarza ...
Suivant requision, n° -- déposée le 27/11/2002 le Mohamed El Moctar Ould Emine, profession , demeurant a Nouakchott.

Il a demande l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de (01a et 80ca), situe a Arafat Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom du lot n° 405 Ilot Secteur 2, et borné au nord par le une rue s/n, a l'est par le lot 631, au sud par le lot 621, a l'ouest par le lot 629.

il declare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif et n'est a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises a former opposition a la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, a compter de l'affichage du present avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière
Brahim Ould Abdellah Ould Rave

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION
CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Trarza ...
Suivant requision, n° 1398 -- déposée le 27/11/2002 le Sieur Mohamed Vall Ould Mohamed Mahmoud, profession , demeurant a Nouakchott.

Il a demande l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de (01 ar et 80ca), situé a Arafat Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom du lot n° 630 Ilot Sect.7, et borne au nord par le lot n° 404, a l'est par le lot 403, au sud par une rue s/n, a l'ouest, par le lot 407.

il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif et n'est a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir:

Toutes personnes intéressées sont admises a former opposition a la présente immatriculation, es mains du Conservateur

soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu nécessairement en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

*Le Conservateur de la Propriété foncière
Brahim Ould Abdellah Ould Rave*

IV - ANNONCES

RECEPISSE N° 0381 du 03 decembre 2002 portant declaration d'une association denomnee « Association WOINA de lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement et la preservation de la nature »

Par le présent document, Monsieur Lemrabot Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed Ministre de l'Interieur, des Postes et Telecommunications delivre aux personnes designees ci - apres, le recepisse de declaration de l'association citee ci - dessus.

Cette association est regie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts de developpement
Siege de l'Association : Kaedi
Duree de l'Association : indeterminee

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Mamadou Banna Younouss Galledou
Secrétaire Général : Mohamed Doucoure Galledou
Trésoriere : Binta Baba Galledou

RECEPISSE N° 0394 du 09 Decembre 2002 portant declaration d'une association denomnee « Association Mauritanienne Pour Les Jeux Intellectuels et Culturels »

Par le présent document, Monsieur Lemrabot Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed Ministre de l'Interieur, des Postes et Telecommunications delivre aux personnes designees ci - apres, le recepisse de declaration de l'association citee ci - dessus.

Cette association est regie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts Culturels
Siege de l'Association : Nouakchott
Duree de l'Association : indeterminee

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF
President : Moustapha Ould Sid Ahmed
Secrétaire General : Mouhamedou Ould Sid Ahmed
Trésoriere : Jemila Mint Cheikhna.

RECEPISSE N° 0383 du 03 Decembre 2002 portant declaration d'une association denomnee « Association pour la Protection de l'Environnement Marin »

Par le présent document, Monsieur Lemrabot Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed Ministre de l'Interieur, des Postes et Telecommunications delivre aux personnes designees ci - apres, le recepisse de declaration de l'association citee ci - dessus.

Cette association est regie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts de Developpement
Siege de l'Association : Nouakchott
Duree de l'Association : indeterminee

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Sidi Mohamed Ould Abba
Secrétaire Général : Cheikh Ould Sidi Mohamed
Trésorier : Mohamed Sidi Ould Sid'El Moctar.

RECEPISSE N° 01385 du 08 Decembre 2002 portant declaration d'une association denomnee « Association El Islah »

Par le présent document, Monsieur Lemrabot Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed Ministre de l'Interieur, des Postes et Telecommunications delivre aux personnes designees ci - apres, le recepisse de declaration de l'association citee ci - dessus.

Cette association est regie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts de Developpement
Siege de l'Association : Nouakchott
Duree de l'Association : indeterminee

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Mohamed Mahmoud Ould Mohamedou
Secrétaire Général : Mohamed Abderrahmane Ould Mohamed Val
Trésorier : Sidi Old Mohamed Yahya.

RECEPISSE N° 0140 du 15 Juillet 2001 portant déclaration d'une association dénommée « Assistance ».

Par le présent document, Monsieur Lemrabot Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION

Buts de Développement

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Fatimetou Mint Didi Ould Sweydi

Secrétaire Général : Fatimetou Mint Mahmouda

Trésorière Khddi Mint Mohamed

RECEPISSE N° 0358 du 04 Octobre 2002 portant déclaration d'une association dénommée « Association Mauritanienne Pour Les Porteurs du versus du SIDA »

Par le présent document, Monsieur Lemrabot Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations

BUT DE L'ASSOCIATION

Buts Sanitaires

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président El Housseime Ould Sid Ahmed

Secrétaire Général El Moctar Ould Ahmed Salem

Trésorier Yaghoub Ould Haidala

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public la perte de la Copie du titre foncier n° 128 de la Baie du Lévrier au nom de La Banque Mauritanienne de Développement relatif au Lot n° 04 Ilot E2 (Cellule OPHEM n°63) sis à Nouadhibou devant appartenir à Mme Aicha Mint Abderrahmane, née en 1935 à Atar en vertu de l'attestation en date du 23/03/1973 délivrée par le Directeur Général de La Banque Mauritanienne de Développement chargée de la liquidation de l'ex - OPHEM et de l'acte de vente en date du 20/11 1971 délivré par le Greffier en Chef du Tribunal de Nouadhibou.

LE NOTAIRE

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public la perte de la Copie du titre foncier n° 4138 du cercle du Trarza, Objet du Lot n° 83 de l'Ilot B - Nord T Zema appartenant à Mr : Sid Ahmed Ould Abd Dayim, demeurant à Nouakchott.

LE NOTAIRE

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public la perte de la Copie du titre foncier n° 1213 du cercle du Trarza, Objet du Lot n° 649 de l'Ilot Ksar - Nord appartenant à Mr : Smail Ould Sidi Brahim, demeurant à Nouakchott.

LE NOTAIRE

AVIS DIVERS	BIMENSUEL	ABONNEMENTS ET ACHAT
	<i>Paraissant les 15 et 30 de chaque mois</i>	AU NUMERO
Les annonces sont reçues au service du Journal Officiel ----- L'administration decline toute responsabilité quant à la tenue des annonces.	<i>POUR LES ABONNEMENTS ET ACHATS</i>	
	<i>AU NUMERO</i>	<i>Abonnements, un an</i>
	<i>S'adresser à la direction de l'Édition du Journal Officiel, BP 188, Nouakchott (Mauritanie)</i>	<i>ordinaire 4000 UM</i>
	<i>les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chèque ou virement bancaire</i>	PAYS DU MAGHREB 4000
	<i>compte chèque postal n° 391 Nouakchott</i>	UM
		Etrangers 5000 UM
		<i>Achats au numéro /</i>
		<i>prix unitaire 200 UM</i>
Édité par la Direction Générale de la Législation, de la Traduction et de l'Édition		
PREMIER MINISTERE		